



EN DIRECT DE

# L'HÔTEL DE VILLE



OCTOBRE 2009

## DISCOURS DU MAIRE ::

MESDAMES, MESSIEURS,  
BONSOIR ET BIENVENUE À CETTE NEUVIÈME ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE  
DU 9 SEPTEMBRE 2009 ET ÉGALEMENT DERNIÈRE AVANT LES ÉLECTIONS.



## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU MOIS D'OCTOBRE ::

Compte tenu que la loi prévoit que le conseil ne peut siéger entre le 2 octobre 2009 et le moment où la majorité des personnes élues a prêté serment, il n'y aura aucune assemblée en octobre. Par contre, il y aura convocation à une assemblée spéciale le 30 septembre, à 19 h 30, ici-même à l'église paroissiale, spécialement pour nous permettre d'adopter les comptes à payer du mois et pour gérer efficacement les dossiers en cours. Cependant, afin d'éviter tout débordement électoral, la période de questions aura lieu au début de l'assemblée et sera axée seulement et uniquement sur les points à l'ordre du jour. Aucune exception ne sera acceptée.

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU MOIS DE NOVEMBRE ::

L'article 140 du Code municipal du Québec nous permet de déposer, ce soir, un avis de motion afin de modifier la date d'assemblée du mois de novembre et la reporter au deuxième lundi du mois. Les candidats et les candidates élus à la suite du scrutin ne peuvent siéger avant d'avoir été proclamés élus, suite à l'expiration d'un délai de quatre jours suivant la fin du recensement des votes et d'avoir prêté serment. La date de l'assemblée sera fixée au 9 novembre 2009.

## APPUI À NOTRE COMPAGNIE DE TAXI ::

Suite à une demande de M. Stéphane Coulombe, propriétaire de deux permis de taxi pour le transport des résidents de la Municipalité de Saint-Hippolyte, nous allons adopter une résolution dans le but que la Commission du Transport du Québec lui accorde ses deux permis, sans obligation d'achat d'un nouveau véhicule adapté pour les handicapés, ce qui nécessiterait des investissements énormes et qu'il n'y a actuellement que deux bénéficiaires à Saint-Hippolyte, ce service étant déjà assuré par le Transport Adapté et Collectif de la MRC Rivière-du-Nord (Compagnie de transport adapté MJM, etc.)

## RESTRICTIONS DE LA NAVIGATION :: LAC BLEU

Nous avons reçu, le 28 août dernier, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le règlement modifiant le règlement sur les restrictions visant ce que Québec appelle l'utilisation des bâtiments, donc le règlement de navigation sur le lac Bleu, qui interdit désormais la navigation de bateau à essence à 20 mètres ou moins de la rive, près du Club des Familles de demain et impose une limite de vitesse à 5 km/h à moins de 20 mètres de la rive, tout le tour du lac. Les autres restrictions du règlement, soit une vitesse maximum de 40 km/h partout sur le lac et l'obtention d'un permis pour tout événement sportif récréatif ou public, sont toujours en vigueur. Tous les articles et les restrictions sont disponibles à l'Hôtel de ville.

## RÈGLEMENTS DE ZONAGE ::

Nous allons adopter le second projet de règlement de zonage permettant l'occupation bifamiliale dans la zone du lac Corriveau, ainsi que le second projet de règlement pour l'autorisation d'usage dans le domaine de la mécanique automobile dans la zone C1-22, près du chemin du lac-Bertrand. Nous allons adopter également le règlement 863-01-13 concernant l'agrandissement de la zone C-3-25, permettant l'entreposage de matériaux en vrac en arrière lot du Chemin des Hauteurs. Dans les deux premiers dossiers, lors de l'assemblée de consultation, et bien que nous en ayons parlé préalablement, aucun citoyen immédiat n'était présent. Par ailleurs, quelques citoyens présents ont pu s'exprimer et poser des questions sur les deux dossiers. Certains ont visité le site du garage mécanique/auto et semblent satisfaits des normes de protection de l'environnement que l'entrepreneur va respecter. Ils ont signé une lettre à cet effet et une copie a été remise au directeur de l'urbanisme et intégrée au dossier. Dans le cas de l'agrandissement de la zone C3-25 permettant l'entreposage de matériaux en vrac, aucune objection ni aucun commentaire ne furent reçus.

## ENVIRONNEMENT ::

Une de mes priorités est l'augmentation de la participation au recyclage. J'en parle depuis plusieurs mois. Nous allons donc travailler à un plan de relance et vous en serez informés dans quelques temps.

## POLICE/POLICE/POLICE ::

Je vous ai annoncé, dans le "En direct de l'hôtel de ville" du mois d'août, inclus dans le journal Le Sentier, que l'entente intermunicipale avait été conclue par les trois villes participantes, Piedmont, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Hippolyte. Cette nouvelle régie aura pour mission de gérer l'administration de notre bâtiment du poste de police qui abritera désormais les effectifs de la Sûreté du Québec ainsi que les dossiers en cours de la police de la Rivière-du-Nord. Je vous ai annoncé, en primeur, dans le même numéro de "En direct de l'hôtel de ville", la signature de la convention collective des policiers de la Régie de police de la Rivière-du-Nord, qui était échue depuis décembre 2003. Cette entente vient donc mettre un terme à des tergiversations qui duraient depuis plusieurs années. Il est normal que dans des négociations, il n'y ait personne qui en sorte 100% gagnant. Il faut comprendre que nous devons composer avec des moyens restreints (ce sont les citoyens qui paient), mais je crois que notre offre finale était respectable pour que tous et chacun y trouve son compte. Le président de la Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale de police de la Rivière-du-Nord, Monsieur Sylvain Demeule, a démissionné de son poste et a été remplacé par M. Alain Marchand, qui a été nommé président par intérim. Je remercie tous les policiers qui ont voté majoritairement en faveur de ce règlement. Cette nouvelle convention actuelle et rétroactive a été réglée dans les paramètres du budget prévu. Le bilan final vous sera présenté lorsque le dossier de règlement sera finalisé.



## DÉCHIQUETAGE DE BRANCHES FIN DU SERVICE POUR LA SAISON 2009

Le service de déchiquetage de branches offert aux citoyens de Saint-Hippolyte prendra fin le **3 novembre** prochain.

Pour avoir accès à ce service, vous devez vous inscrire auprès du Service des travaux publics, **AU PLUS TARD LE 2 OCTOBRE** pour le service de déchiquetage du **MARDI, 6 OCTOBRE** et **AU PLUS TARD LE 30 OCTOBRE** pour le service de déchiquetage du **MARDI, 3 NOVEMBRE**.

Afin de donner un service adéquat aux résidents, nous vous demandons :

- de déposer vos branches au bord de la route, dans votre entrée et non dans les fossés, 24 heures à l'avance;
- de mettre le diamètre le plus gros des branches vers le haut, du côté de la rue;
- de ne pas déposer de branches de plus de 3 pouces (7,5 cm) de diamètre

Le temps requis pour la récupération des branches ne devra pas excéder 15 minutes par résidence. Des frais supplémentaires seront imposés si le temps alloué à ce service est dépassé (100 \$ / heure).

Le numéro de téléphone pour vous inscrire est le 450-563-2505, poste 242.



**INDICATEURS DE GESTION :: POURCENTAGE DU SERVICE DE LA DETTE**

Nous déposons le document 2008 des indicateurs de gestion.

Ce document vous livre toutes les données globales de tous les volets administratifs de votre municipalité et j'étais fier de constater, suite à la lecture que j'en ai faite, et bien que nous ayons investi des sommes importantes en infrastructures et en services municipaux et qui ne cessent d'augmenter (augmentation du coût des produits et des services plus hiver exceptionnel, etc), que le pourcentage du service de la dette diminue à chaque année.

Je vous donne les chiffres :

2006 @ 13,29 %      2007 @ 12,34 %      et      2008 @ 11,68 %

et nous devons continuer. La dette, au 31 décembre 2008, s'élevait à 7,3 M \$. Ce document est disponible à l'Hôtel de ville.

**JOURNÉE SANS AUTO ::**

Le 22 septembre prochain a été décrété "Journée sans auto". Je comprends que c'est parfois difficile de ne pas utiliser la voiture. Mais cette journée du mardi, 22 septembre pourrait être l'occasion d'utiliser notre service de transport collectif peu coûteux et efficace.

**TOURNOI DE GOLF :: PAROISSE SAINT-HIPPOLYTE**

En ce beau mardi du 8 septembre, hier, avait lieu le tournoi de golf "Je pêche pour ma paroisse", au Club de golf Le Chantecler. Cette journée de rencontres, dont je suis le président organisateur, a permis d'amasser plus de 19 000 \$. Bravo à tous les bénévoles !

**DOSSIER PROJET IGA ::**

J'aimerais vous représenter un bref topo des procédures que nous avons effectuées au cours des derniers mois, concernant le dossier d'implantation d'un nouveau marché d'alimentation IGA sur le chemin des Hauteurs. J'ai, suite à une demande d'un citoyen de Saint-Hippolyte, présenté au conseil des élus une demande de changement de zonage sur un lot situé sur le Chemin des Hauteurs. Il a été mentionné qu'il s'agissait d'un usage en alimentation et unanimement, les élus étaient d'accord avec ce projet. La procédure a été suivie à la lettre, j'en ai parlé dans mes discours, il y a eu dépôt de l'avant-projet qui a été unanimement adopté, une invitation à une consultation publique, tel que la loi le prévoit, a été faite via la parution d'un avis public dans un journal et des avis publics ont été affichés aux endroits reconnus par la Municipalité. Nous en avons publié plus que la loi oblige. Personne n'était présent lors de cette assemblée de consultation. Le conseil a donc conclu qu'il n'y avait pas d'objection de la part d'aucun citoyen. Lors de l'adoption du second projet de règlement, personne ne s'est opposé, et il a donc été unanimement adopté.

Lors de l'adoption du projet final, en troisième lecture, qui eu lieu le 4 mai 2009, quelques opposants, et malheureusement pour eux, ils l'ont avoué publiquement, ne lisent pas les journaux, n'ont pas vu les avis publics et non plus qu'ils étaient présents aux assemblées mensuelles, se sont manifestés contre ce changement de zonage et effectivement, ils auraient eu la possibilité par une procédure de signature de registre pour les personnes concernées, d'invalider cette modification. Le document déposé ne comportait pas le nombre requis de signatures. Nous avons donc procédé au changement de zonage. J'ai proposé aux gens concernés de former, avec moi, un conseiller et un directeur, un comité de vigilance dès que le projet d'implantation sera déposé et ça tient toujours. Au moment où je vous parle, il n'a pas encore été déposé.

Je tiens à vous faire une mise au point :

- D'abord, je n'ai aucun intérêt personnel dans ce dossier.
- Les demandeurs ont été traités comme tout bon citoyen de Saint-Hippolyte.
- Il faut aussi admettre que lorsqu'on s'installe en bordure d'une route provinciale, il faut s'attendre à ce qu'il y ait du développement plus particulièrement commercial.
- Suite à la demande des contestataires, j'ai visité le site et j'ai constaté, même si ce n'est pas ma spécialité, qu'il y avait un ruisseau qui s'était formé sur le terrain, probablement depuis plusieurs années. Je me suis rendu près de l'héronnière qui, soit dit en passant, n'est pas située à Saint-Hippolyte mais plutôt à Sainte-Sophie et qui est éloignée du site commercial proposé (distance réglementaire)
- Il est donc faux, comme Madame Marie-Eve Prévost l'a écrit dans le journal Le Mirabel, la semaine dernière, de prétendre que la bâtisse et les stationnements seront situés directement sur le ruisseau.
- Nous avons, dans ce dossier, une superficie totale de 766 700 pieds carrés. Le bâtiment sera, selon les informations, de 33 000 pieds carrés et les stationnements de 64 500 pieds carrés, donc un pourcentage de 13 % par rapport à la superficie totale, ce qui, à mon point de vue, est minime.
- Tel que je l'ai dit depuis le début, le côté environnemental sera géré par le ministère de l'Environnement et ils ne laisseront personne aller à l'encontre de la loi et des règlements.
- J'ai également dit que nous devons attendre le dépôt du plan d'implantation pour juger si celui-ci est conforme ou non.
- Il est évident que la Municipalité va exiger des copies de toutes les études environnementales et autres avant d'émettre un permis.
- Il faut également taire la rumeur que des gens propagent, de bouche à oreille, soit par des mensonges volontaires, soit par de mauvaises informations obtenues, que le terrain n'a que 100 000 pieds carrés, alors qu'il en a plus de 766 000.

- J'ai également dit que je faisais confiance dans la préparation du dossier à Sobey's qui ont la réputation d'être respectueux de l'environnement.
- D'ailleurs, lors de la rencontre du 27 avril dernier avec des citoyens, Monsieur St-Onge m'informait, et la compagnie Sobey's le confirmait, que le système sanitaire serait ce qu'il y a de plus performant sur le marché; qu'également, toutes les mesures de sécurité seraient prises en ce qui concerne le dynamitage possible et la protection des résidences et des puits de chacun. Ils sont d'ailleurs assurés en conséquence.
- Mais personne dans le groupe de contestataires, malgré que nous l'ayons mentionné à plusieurs reprises, ne parle (outre la préservation du ruisseau et de l'héronnière), de la pollution et de l'effet de serre causés par les voitures qui circulent jusqu'à St-Jérôme ou ailleurs pour aller faire leurs emplettes d'épicerie parce qu'ils considèrent le IGA actuel comme un dépanneur et que pour avoir une commande complète et satisfaisante, ils n'ont d'autres choix que d'aller vers un grand centre. Cela sans parler de l'usure des routes, des pneus, etc.
- Personne ne parle des offres d'emploi que ce projet va générer. (possibilité d'une soixantaine), qui permettra de garder nos jeunes ici, à Saint-Hippolyte, au lieu, eux aussi, de se chercher un emploi à Saint-Jérôme ou ailleurs.
- Dans le document de pétition dont copie m'a été transmise par la MRC de la Rivière-du-Nord, qui, soit dit en passant, n'a absolument rien à voir avec ce projet, il est fait mention de plusieurs items dont un rapport municipal 2001 d'enrayer l'étalement du développement.
- Bien que, personnellement, j'aurais été plus favorable à ce qu'il se crée des hameaux dans des zones choisies, néanmoins, nous avons respecté le schéma d'aménagement qui stipule que le développement commercial doit, pour Saint-Hippolyte, se faire le plus au sud possible, c'est-à-dire à la limite sud du chemin des Hauteurs, et c'est à mon point de vue le seul terrain qui peut être développé de cette envergure.
- J'ai toujours dit, bien que le journal Le Sentier ne rapporte qu'une partie de mes paroles, pour mieux l'adapter à leur philosophie, que nous allons garder la quiétude des gens sur les chemins de lacs, tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas saturation sur le chemin des Hauteurs, et d'après moi, nous en avons pour un minimum de 25 ans, et que le seul développement commercial doit se faire sur le chemin des Hauteurs.
- Les contestataires invoquent la sécurité et la circulation automobile alors que dès le début, je vous ai informé que le ministère des Transports a été avisé d'un projet éventuel et que dès le dépôt du plan d'implantation, nous allons travailler en concertation avec eux.
- Après analyse sommaire de la pétition contre ce projet, nous constatons que beaucoup de signatures ont été obtenues par internet et nous savons qu'à travers le monde, certaines gens aiment contester.

Nous constatons également, bien qu'une bonne partie des signatures proviennent de gens de Saint-Hippolyte, que certaines proviennent également d'un peu partout, de Sainte-Sophie, de Prévost, Mirabel, Lafontaine, Saint-Jérôme, Saint-Colomban, Montréal, Terrebonne, Grand-Mère, Repentigny, Laval, Le Gardeur, Bois-des-Fillion, Sainte-Adèle, Saint-Côme, Sainte-Julie, Saint-Hilaire, Saint-Sauveur, Saint-Eustache, Gore, et même... Shanghai... Il y a des cases avec des noms, mais sans signature, des gens qui ont signé deux fois, et même des signatures de touristes américains... Bien que j'admette que plusieurs de ces signataires peuvent être des villégiateurs, je suis persuadé qu'un grand nombre ne sont même pas concernés.

Le phénomène pas dans ma cour est un des gros débats qui oppose souvent certains citoyens et les promoteurs de projet.

- Qu'un conseiller, pour se faire un petit capital politique, bien qu'ayant été, à l'origine, d'accord avec le projet, s'oppose à la troisième lecture, c'est son affaire !
- Qu'un journal communautaire ne rapporte pas toujours la vérité et prenne position pour un conseiller alors qu'un journal se doit, en principe, d'être neutre, c'est son affaire !
- Mais dans un projet de développement qui apporte des investissements de 5, 10 ou 15 millions \$, qui ne nuit pas, jusqu'à preuve du contraire, à l'environnement, qui va desservir les besoins de la population et qui augmentera la richesse foncière qui va atténuer nos comptes de taxes, dans un projet de saine gestion, c'est notre affaire !

Personnellement, et la majorité du conseil abonde dans le même sens, le futur projet du IGA est un apport considérable pour Saint-Hippolyte et soyez assuré que nous allons le gérer de façon efficace jusqu'à terme.

Mais je le répète, ATTENDONS qu'il soit officiellement déposé. Le comité de vigilance sera avisé en temps et lieu.

**REMERCIEMENTS À LA POPULATION ::**

J'aimerais, à l'occasion de cette dernière assemblée régulière, remercier la population de Saint-Hippolyte de m'avoir accordé sa confiance lors de l'élection 2005.

Nous avons, je crois, géré la municipalité avec beaucoup de rigueur et en même temps, amené un souffle nouveau pour le bien-être des citoyens de Saint-Hippolyte.

J'emprunterai une phrase du maire Gendron, d'Huntingdon, qui disait : "Être maire, ce n'est pas un concours de popularité, c'est un concours d'efficacité... et tant mieux si on est populaire !"

Nous allons maintenant ouvrir l'assemblée régulière.

Gilles Rousseau, maire de Saint-Hippolyte

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 17 AU 24 OCTOBRE

Voici comment participer aux différents concours proposés :

**1<sup>er</sup> et le 24 octobre :** Ce concours s'adresse aux nouveaux abonnés, à ceux qui renouvellent leur abonnement ou toute personne ayant incité une autre personne à s'abonner à la bibliothèque.

- Ces personnes recevront un signet contenant un code d'accès afin de remplir un formulaire par Internet et auront la possibilité de remporter des cartes-cadeaux de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 500 \$ chacune.

**3 au 24 octobre :** Ce concours s'adresse aux 6 à 16 ans sur le site Internet de l'émission Pseudo Radio à Radio-Canada. Les participants devront rédiger un texte relatant une expérience positive vécue à la bibliothèque.

- Prix à gagner : 1000 \$ (divisé entre 3 gagnants) en cartes-cadeaux Renaud-Bray.

**17 au 24 octobre :** À votre bibliothèque municipale, il y aura des tirages.

- Prix à gagner : 6 sacs écologiques (un par jour) parmi les abonnés qui auront emprunté des livres durant cette période ainsi que 2 cartes-cadeaux de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 25 \$ chacune.

**19 au 23 octobre :** Il suffit d'écouter l'émission radiophonique, La vraie vie, diffusée sur les ondes de Rock Détente.

- Prix à gagner : cartes-cadeaux de la librairie Renaud-Bray d'une valeur de 500 \$ chacune.

Lire, c'est divertissant et payant !

## CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE : BILAN



Légende des deux photos : Deux membres du club ont effectué la pige, Loryane Soucy et Annaëlle Richer. Merci pour leur collaboration !

Encore une fois, un record a été fracassé ! En effet, les 153 membres du Club des aventuriers du livre ont emprunté 2036 livres entre le 22 juin et le 29 août. Les tirages hebdomadaires ont fait 9 gagnants. Le grand tirage final a permis à 28 membres du club de remporter divers prix. Les 3 cartes-cadeaux ont été remportés par Megan Gariépy-Millette, Éloïse Langlois et Lia Desjardins (la liste complète des gagnants est disponible à la bibliothèque et sur le site suivant : [www.reseaubibliolaurentides.qc.ca](http://www.reseaubibliolaurentides.qc.ca))

Félicitations aux gagnants et à l'été prochain !

### HEURES D'OUVERTURE

Mardi	• 13 h à 19 h
Mercredi	• 9 h à 19 h
Judi	• 13 h à 21 h
Vendredi	• 13 h à 21 h
Samedi	• 9 h à 14 h

**BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-HIPPOLYTE**  
871, chemin des Hauteurs  
450 224-4137  
[www.reseaubibliolaurentides.qc.ca](http://www.reseaubibliolaurentides.qc.ca)

## BÉNÉVOLES BESOIN À COMBLER

Vous aimeriez vous impliquer et faire une différence auprès de votre communauté ? Nous recherchons quelqu'un comme vous. Au cours de l'année, nous organisons une multitude d'activités et événements d'envergure. Pour maintenir un service de qualité auprès des citoyens, un soutien supplémentaire est nécessaire. Contactez-nous et il nous fera plaisir de vous donner plus d'information.

**INFO SUPPLÉMENTAIRE :**  
Anne-Marie Braün,  
coordonnatrice des loisirs  
et de la culture  
450 563-2505 poste 238  
[ambraun@saint-hippolyte.ca](mailto:ambraun@saint-hippolyte.ca)  
[www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca)

## INSCRIPTIONS : COURS DE SKI DE FOND

**5 AU 8 OCTOBRE** à l'Hôtel de ville (pendant les heures d'ouverture) ou par la poste : 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, Qué. J8A 1A1  
Faire le chèque au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte

### PROGRAMME JEUNESSE DE SKI DE FOND CANADA

Les enfants prennent plaisir à l'apprentissage du ski de fond tout en s'amusant dans un environnement sécuritaire et stimulant grâce à nos deux programmes : Jeannot Lapin et Jackrabbitt.

### SKI DE FOND

Jeannot Lapin	4 ans et +	dimanche 10h à 14h	45 \$*
Jackrabbitt	6 à 12 ans	dimanche 10h à 14h	45 \$*

5 séances : dates à confirmer

\*Passe de saison incluse.

Reporté au dimanche suivant en cas de mauvais temps !

### INFO SUPPLÉMENTAIRE

Pierre Brisson, directeur des loisirs et de la culture  
450 563-2505 poste 243 ou [pbrisson@saint-hippolyte.ca](mailto:pbrisson@saint-hippolyte.ca)



## CONCOURS : 1001 BONHOMMES DE NEIGE 25 NOVEMBRE 2009 AU 25 JANVIER 2010

Ce concours loufoque permet de profiter du grand air que ce soit en couple, en famille ou en groupe. Nous savons que les conditions météorologiques ne sont pas toujours favorables. Cette année, vous disposez d'une période de deux mois pour mettre à profit vos talents de sculpteur sur neige.

Amusez-vous et surtout n'oubliez pas de prendre votre oeuvre en photo !

Règlements du concours : à venir (*Le Sentier, édition de novembre*)

**SAVIEZ-VOUS QUE...** Il existe trois types de neige selon la quantité d'eau liquide qu'elle contient : neige sèche, humide ou mouillée. Vous l'aurez compris, la neige contenant un taux important d'humidité convient parfaitement aux sculptures de neige !

## DISCO DES JEUNES (7-14 ANS)

UN ÉLÉMENT DE COSTUME OU UN MAQUILLAGE ? POURQUOI PAS !  
SOYEZ DES NÔTRES POUR LE SPÉCIAL HALLOWEEN !

### VENDREDI, 9 OCTOBRE

19h à 21h30

Pavillon Roger-Cabana

Animation & prix de présence Coût : 5 \$

Prochaine disco : 13 novembre



## RECHERCHÉ : ANIMATEURS ET SPÉCIALISTES VARIÉS

Le Service des loisirs et de la culture est actuellement à la recherche de personnes ressources spécifiques pour différentes activités organisées au cours de l'année.

- Animateur de ski de fond : Encadrer, animer et enseigner des techniques auprès de jeunes skieurs.
- Patrouilleur de ski de fond : Veiller sur les skieurs et assurer une présence sur le site.
- Spécialiste en gymnastique : Animer des cours de gymnastique auprès d'une clientèle d'âge scolaire.
- Artiste-peintre : Enseigner les techniques de base reliées à la peinture sur bois.
- Professeur de danse ou de ballet : Enseigner les techniques de base auprès d'une jeune clientèle.

## RÉPERTOIRE DES RESSOURCES

Dans le but de constituer un répertoire des ressources de Saint-Hippolyte, nous vous invitons à postuler. Que vous soyez chanteur, illustrateur, entraîneur sportif, danseur, professeur d'espagnol, magicien à vos heures ou doté de tout autre talent, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre curriculum vitae.

Par courriel : [ambraun@saint-hippolyte.ca](mailto:ambraun@saint-hippolyte.ca)

Par la poste : Service des loisirs et de la culture,  
2253 chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1.

## NOS ÉLUS



LOUISE LALONDE  
FINANCES, DÉLÉGUÉE AUX AÎNÉS  
ET TRANSPORT ADAPTÉ



GUY DELORME  
INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE



BRUNO LAROCHE  
LOISIRS ET ENVIRONNEMENT



HÉLÈNE NOËL WATIER  
CULTURE, BIBLIOTHÈQUE



ROLAND SYLVAIN  
TRAVAUX PUBLICS



ROGER BUJEAU  
URBANISME

# JOURNÉE EXTRAORDINAIRE POUR LE TOURNOI «JE PRÊCHE POUR MA PAROISSE»



Le groupe de bénévoles entourant le maire Gilles Rousseau.



Le trio formé de Gilles Nantel, Gilles Rousseau et Mgr Jacques Grandmaison



La remise du chèque de 19 000 \$ récolté lors de ce tournoi.

## INAUGURATION DE LA NOUVELLE STATION DE POMPAGE DE L'AQUEDUC DU VILLAGE

Le maire Gilles Rousseau, en présence du directeur des travaux publics Sylvain Vanier et les élus, Mme Hélène Noël Watier et M Guy Delorme, inaugureront la nouvelle station de pompage qui alimente en eau potable le secteur villageois.

L'investissement totalise plus de 1 million de dollars.

Il s'agissait d'assurer une qualité d'eau répondant aux normes gouvernementales. Ce réseau dessert plus de 75 résidences et commerces dont les coûts sont absorbés par les utilisateurs.



## 58 174 \$ REMIS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX



Le maire Gilles Rousseau entouré de dirigeants d'organismes de Saint-Hippolyte, récipiendaires de subventions afin de les aider dans leurs projets.



## BONNE CHANCE !

Samedi le 29 août dernier, Cynthia Louis et Pierre Marion, accompagnés de leurs deux beaux enfants Axel et Shanie nous accueilleraient pour célébrer l'ouverture de leur nouveau commerce CHOCO-DÉLICE au 644 Chemin des Hauteurs suite 103.

Tel que le nom l'indique, la spécialité sera le chocolat, les gâteaux et les accessoires de fête. Un bel exemple des jeunes familles qui viennent s'installer chez nous pour y vivre !

## AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Hippolyte, sera, en 2010, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau, à l'hôtel de ville située à l'adresse suivante :

2253, chemin des Hauteurs - Saint-Hippolyte.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne peut déposer à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 172 de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de la Rivière-du-Nord  
161, rue de la Gare, Bureau 200  
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2B9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 28 septembre de l'an deux mille neuf.

Christiane Côté  
Directrice générale